



# 1 ou 2 points C tout : juste de quoi ne pas être des SOUS-SMICARDS !

Afin de ne pas maintenir les agents C en dessous du SMIC revalorisé de 1,3 % au 1/7, le Ministre de la Fonction publique a « généreusement » octroyé :

- ▶ 2 points d'indice pour les AA et AT de 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> échelon ;
- ▶ 2 points d'indice pour les AA et AT de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon ;
- ▶ 2 points d'indice pour les AAP et ATP de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon ;
- ▶ 1 point d'indice pour les AAP et ATP de 2<sup>ème</sup> classe au 2<sup>ème</sup> échelon ;

**Générosité ? Non, obligation légale, tout simplement !**

**NON, Monsieur le Ministre, les agents de la DGFIP ne demandent pas l'aumône.**

- Ils ont subi depuis plusieurs années des centaines de suppressions d'emplois avec toutes les conséquences que l'on connaît sur leurs conditions de travail (surcharge, stress, souffrance) ;
- Ils font tous les jours la preuve de leur conscience professionnelle dans l'accomplissement de leur missions de service public ;
- Ils vont subir les conséquences de décisions politiques démagogiques telles que l'exonération du 2<sup>ème</sup> tiers provisionnel de 2009, remise en cause pour des milliers de contribuables avec le calcul définitif de l'imposition IR, la mise en place des CRT (centre de renseignement téléphonique) dans 9 départements sans renfort, mais aussi les appels dans tous les départements, dans la filière fiscale pour des explications et aussi dans la filière gestion publique pour les plans d'échelonnement.

**C'est pourquoi, en matière de rémunération, les agents exigent avec la CGT :**

- ✓ La revalorisation du point d'indice prenant en compte le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✓ Une rémunération de début de carrière égale à 1,2 fois le SMIC, comme prévu à l'origine par le Statut de la Fonction publique ;
- ✓ Une carrière linéaire sans l'obstacle des tableaux d'avancement actuellement non respectés pour raisons de restrictions budgétaires ;
- ✓ L'ouverture de négociations pour prendre en compte l'évolution de leurs qualifications, tant en matière de rémunération que d'évolution de leur carrière (promotions).

**DES LA RENTREE, SOYONS OFFENSIFS,  
POUR OBTENIR DES AVANCEES SUR NOS REVENDICATIONS**

Montreuil, le 28 août 2009